

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Modalités techniques et financières n°2 - Dispositions et adaptations diverses relatives à des opérations culturelles

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- la révision des tarifs d'entrée au Musée départemental Arles antique indiquée dans le rapport
Les recettes issues de la billetterie du Musée départemental Arles antique obtenues seront encaissées par la régie de recettes sur le chapitre 70, fonction 314, article 7062 du budget départemental.

- l'annulation d'une subvention octroyée à l'association « Sous les étoiles » au titre de l'aide aux musiques actuelles Un titre de recettes d'un montant de 1 000 € sera émis sur l'imputation budgétaire suivante : chapitre 77, fonction 311, article 773 du budget départemental.

- l'annulation d'une subvention d'un montant de 60 000 € octroyée au titre du partenariat culturel à l'association Espace Culturel Méditerranée pour la réalisation d'études préalables au projet « Transbordeur ».

Ces crédits seront restitués sur la ligne budgétaire suivante : chapitre 65, fonction 311, article 6574.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**